

**DEC24194DAJ**

**Décision du 28 février 2024 portant renouvellement du mandat de M. Serge KAUFFMANN en qualité de  
Président du Centre de recherche Grand Est-Colmar**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de  
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 19 février 2020 portant nomination de M. Serge KAUFFMANN en qualité de Président du Centre de  
recherche Grand Est-Colmar pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture pour l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

**Décide :**

**Article 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, M. Serge KAUFFMANN, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions  
de Président du Centre de recherche Grand Est-Colmar pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 28 février 2024

Le Président-Directeur général de l'Institut national de  
recherche pour l'agriculture, l'alimentation et  
l'environnement,

Philippe MAUGUIN

